

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 20 janvier 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général par intérim
Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

Le maire souligne le décès de monsieur le conseiller André Groulx survenu le samedi 17 janvier dernier.

Il demande de respecter une minute de silence en son honneur.

09/01/009 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout : 3.4 Constat de la vacance au conseil
 3.5 Vacance au conseil – élection partielle
 3.6 Signature de chèques – monsieur le conseiller Daniel Leblanc
 4.4 Régie intermunicipale des installations récréatives et communautaires sur L'Île-Perrot
- Retrait : 4.3 Salle St-Laurent 1 et 2 du centre communautaire Paul-Émile Lépine – nouvelle nomination

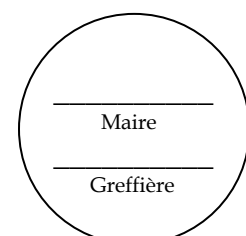
ADOPTÉE

09/01/010 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2008 et des séances extraordinaires du 16 décembre 2008 et 13 janvier 2009.

ADOPTÉE

09/01/011 ENDROIT OÙ SE TIENDRONT LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

DE TENIR, à compter de l'adoption de la présente résolution, les séances du conseil municipal dans la salle de formation du service de sécurité incendie, sise au 106-D, boulevard Perrot à L'Île-Perrot.

DE PUBLIER à cet effet un avis, le tout conformément à l'article 318 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE

09/01/012 HAPPENING DE LA FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE SOULANGES

CONSIDÉRANT l'invitation de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges dans leur correspondance du 10 janvier 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 2 billets pour participer au souper de la quatrième édition du Happening de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le vendredi 30 janvier 2009 à 18 h au Château Vaudreuil, Pavillon sur le lac à Vaudreuil-Dorion.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 400,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

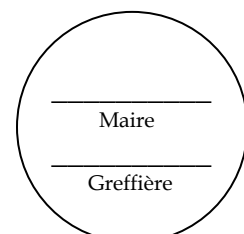
09/01/013 CONTRIBUTION POUR UNE CHAMBRE DANS LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

ET RÉSOLU : Unanimement



QUE la ville de L'Île-Perrot contribue d'un montant de 15 000\$ afin de subventionner une chambre dans la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.

QUE cette contribution est conditionnelle à la participation des municipalités de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE

09/01/014 CONSTAT PAR LA GREFFIÈRE DE LA VACANCE AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière avise le conseil qu'elle a constaté la vacance au conseil suite au décès de monsieur André Groulx, conseiller pour le district électoral numéro 2 en date du 17 janvier 2009.

09/01/015 VACANCE AU CONSEIL – ÉLECTION PARTIELLE

CONSIDÉRANT le constat par la greffière de la vacance au conseil suite au décès de monsieur André Groulx, conseiller pour le district électoral numéro 2 en date du 17 janvier 2009;

CONSIDÉRANT que la vacance est constatée dans les douze mois qui précèdent le jour fixé pour la prochaine élection régulière;

CONSIDÉRANT qu'une élection partielle est facultative et qu'une décision de tenir une telle élection doit être prise dans les quinze jours de l'avis de vacance par la greffière.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DÉCRÉTER que le poste de conseiller pour le district électoral numéro 2 demeure vacant jusqu'à l'élection régulière prévue en novembre 2009.

ADOPTÉE

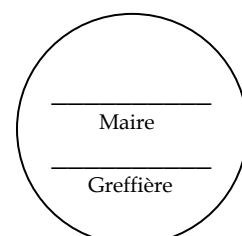
09/01/016 SIGNATURE DE CHÈQUES – MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LEBLANC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur le conseiller Daniel Leblanc, à signer avec madame Danielle Rioux, trésorière, les chèques pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE



09/01/017 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS – COTISATION ANNUELLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement des frais relatifs à la cotisation de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, au coût de 1311,09\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-494.

ADOPTÉE

09/01/018 L'AIGUILLAGE – FORFAIT D'INTERVENTION « LE SOUCIEUX »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER, pour la saison estivale 2009, l'organisme sans but lucratif L'AIGUILLAGE pour un service d'intervention tel que décrit dans le forfait #2 « Le Soucieux » au coût de 6 190 \$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-750-00-451.

ADOPTÉE

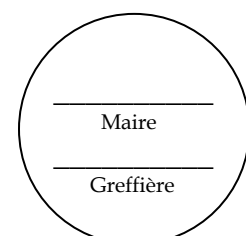
09/01/019 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES SUR L'ÎLE-PERROT

CONSIDÉRANT les besoins et attentes de la population quant à l'accès à des installations récréatives et communautaires de nature supra-locale;

CONSIDÉRANT que l'accès aux installations présentement utilisées par nos citoyens, et situées à l'extérieur du territoire de L'Île-Perrot, ne peut être garanti à moyen et long terme;

CONSIDÉRANT que l'accroissement démographique sur L'Île-Perrot et l'évolution des secteurs récréatifs et communautaires apportent leur lot de nouvelles demandes de services, auxquelles ne peuvent répondre les villes de L'Île-Perrot, tout comme l'ensemble des autres partenaires municipaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la volonté des conseils municipaux des villes sur le territoire de L'Île-Perrot de répondre adéquatement aux besoins de leurs citoyens tout en maintenant un cadre financier acceptable pour ceux-ci;



CONSIDÉRANT que, suite à des rencontres des conseils municipaux, un consensus fut atteint quant à une démarche commune pour rencontrer les besoins de nos communautés respectives.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER les directions générales et les directions des services de loisirs et communautaires de chacune des villes sur le territoire de L'Île-Perrot, afin de préparer une étude visant l'implantation d'une régie intermunicipale des équipements récréatifs et communautaires supra-locaux.

QUE le mandat de ce comité de travail tienne compte des besoins communs, actuels et futurs des différentes communautés et que les recommandations formulées répondent non seulement aux besoins d'accès aux installations mais aussi aux principes d'équité tant dans l'offre de service que des paramètres financiers, et ce pour l'ensemble des citoyens.

QUE le comité soumette aux conseils municipaux un premier rapport d'étape lors de la prochaine rencontre des conseils municipaux de L'Île-Perrot le 23 mars 2009.

ADOPTÉE

09/01/020 MANDAT À LA FIRME 9176-6683 QUÉBEC INC. (JASMAG GROUPE CONSEIL) POUR L'IMPARTITION DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

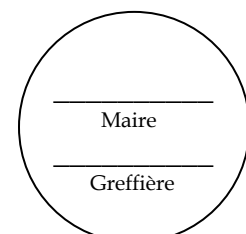
DE MANDATER la compagnie 9176-6683 Québec Inc. (Jasmag groupe conseil) pour des services professionnels en impartition du service des ressources humaines aux fins du maintien des activités spécifiques aux opérations du service des ressources humaines et au support des gestionnaires dans la gestion courante de leur personnel pour l'année 2009.

QUE les conditions du mandat soient celles prévues à l'offre de service datée du 12 septembre 2008.

QUE le montant des honoraires professionnels à être versé au cours de ce mandat soit fixé à un maximum de 24 999,99\$.

QUE la greffière est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, le contrat en conséquence.

ADOPTÉE



**09/01/021 COORDONNATRICE AU SERVICE RÉCRÉATIF – CONFIRMATION
DU STATUT DE CADRE RÉGULIER DE MADAME MARIE-HÉLÈNE
DELISLE**

CONSIDÉRANT que madame Marie-Hélène Delisle a complété une période de probation de 6 mois.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service récréatif daté du 6 janvier 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER à madame Marie-Hélène Delisle, coordonnatrice au service récréatif, le statut de cadre régulier, le tout conformément à la politique de rémunération et conditions de travail des employés (es) cadres.

ADOPTÉE

**09/01/022 POMPIER À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE DE MONSIEUR
MIGUEL LAPORTE**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Miguel Laporte en tant que pompier à temps partiel (sur appel) et ce sur une base temporaire, plus spécifiquement durant la période comprise entre le 1^{er} février 2009 et le 15 septembre 2009.

ADOPTÉE

**09/01/023 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION – MONSIEUR STÉPHANE
RAYMOND**

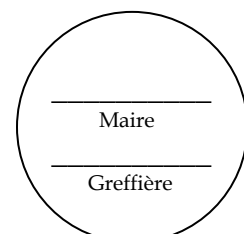
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Stéphane Raymond à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 26 janvier 2009 au 5 février 2009.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE



09/01/024 JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS - EMBAUCHE DE MONSIEUR MICHEL DAGENAI

Monsieur le conseiller Marcel Rainville déclare qu'il a un intérêt relativement au sujet suivant puisqu'il est le beau-père de monsieur Dagenais.

Monsieur le conseiller Marcel Rainville s'abstiendra de participer aux délibérations et de voter.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur des ressources humaines en date du 15 décembre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER, rétroactivement au 10 décembre 2008, monsieur Michel Dagenais, en tant que journalier au service des travaux publics avec le statut de salarié en période d'essai, conformément à l'article 5.03 de la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/01/025 DIRECTION GÉNÉRALE - CONFIRMATION DU STATUT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE MONSIEUR ANDRÉ MORIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de directeur général de monsieur André Morin.

QUE ses conditions de travail soient celle prévues au contrat de travail à intervenir entre monsieur Morin et la Ville.

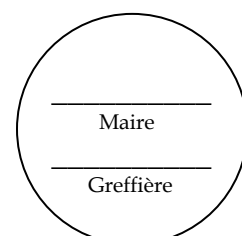
QUE la greffière est, par la présente résolution, autorisée à signer pour et au nom de la Ville de contrat de travail en conséquence.

ADOPTÉE

09/01/026 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 décembre 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 542 044,10\$.

ADOPTÉE

09/01/027 RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2009

CONSIDÉRANT que l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes prévoit que toute la municipalité peut créer, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture de l'un ou l'autre des services de l'eau et de la voirie.

CONSIDÉRANT que la ville de L'Île-Perrot juge qu'il est opportun de se prévaloir des modalités des articles 569.7 et suivants de la Loi sur les cités et ville;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CRÉER, au profit de l'ensemble du territoire de la municipalité, une réserve financière pour le financement des dépenses suivantes :

1. celles liées à la fourniture du service de la voirie incluant la structure de la chaussée, le pavage, la bordure de rue ou le trottoir;
2. celles liées à la réhabilitation du service de l'eau sauf, dans le cas des conduites et leurs accessoires situées dans une rue locale autre qu'une artère ou collectrice municipale telle que définie au règlement de circulation numéro 563, toute conduite d'un diamètre égal ou inférieur au diamètre suivant ou l'équivalent d'une telle conduite si son diamètre excède le suivant :
 - a. aqueduc : 6 pouces
 - b. égout sanitaire : 10 pouces
 - c. égout pluvial : 15 pouces

QUE le montant projeté de la réserve financière pour l'exercice financier 2009 est de 258 000\$.

QUE la réserve est financée à l'aide d'une tarification dont le taux est établi par règlement du conseil.

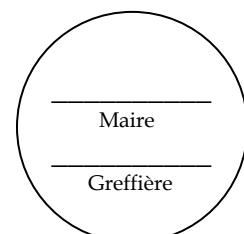
QUE la durée de l'existence de la réserve est illimitée.

QUE les intérêts produits par le capital sont affectés à la réserve.

QUE toute dépense financée par la réserve doit préalablement être autorisée par résolution ou par règlement du conseil.

QUE seules les dépenses en immobilisations sont admissibles.

ADOPTÉE



09/01/028 TRANSPORT SOLEIL INC. – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les prévisions budgétaires 2009 de « Transport Soleil Inc. » et d'autoriser le paiement de 15 188,34\$ représentant la quote-part de la ville de L'Île-Perrot.

D'AUTORISER la dépense à même le poste budgétaire 02-370-00-973.

DE NOMMER madame la conseillère Michelle L. LeCavalier en tant que représentante de la ville de L'Île-Perrot sur le comité de « Transport Soleil Inc. ».

ADOPTÉE

09/01/029 MAUVAISES CRÉANCES – SERVICE DE GARDE

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière en date du 25 novembre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ANNULER les factures énumérées ci-dessous pour un montant total de 359,00\$

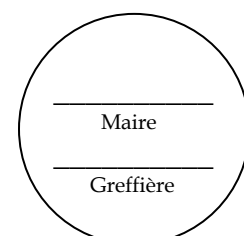
Nom	Service	\$
Mélanie Deslauriers	Camp de jour	73,00\$
Guy Garneau	Service de garde	49,00\$
Spyros Korakianitis	Service de garde	55,00\$
Andréa Lawrie	Service de garde	42,00\$
Nathalie Legault	Service de garde	35,00\$
Christina Paoli	Service de garde	70,00\$
Sophie Théberge	Service de garde	21,00\$
Jennifer Tourneur	Service de garde	14,00\$
	TOTAL	359,00\$

ADOPTÉE

09/01/030 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – 22^E, 24^E, 25^E ET 27^E AVENUES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la 22^e, 24^e, 25^e et 27^e avenue pour un montant subventionné de 35 398,10\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transport.

QUE les travaux exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

09/01/031 PROJET MARICOURT – CESSION DE LOTS PAR 9110-1683 QUÉBEC INC.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville accepte la cession faite par la compagnie « 9110-1683 Québec Inc. » des lots numéros 3 180 317, 3 180 306 et 3 180 312 du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Vaudreuil.

QUE l'acte de cession ne devra comporter qu'une seule condition à savoir que le lot 3 180 312 ne doit servir uniquement afin d'installer un service d'égout et d'aqueduc et à son entretien; en aucun temps la Ville ne peut ouvrir ce passage au public.

QUE cette cession est totalement aux frais du cédant.

QUE le maire et la greffière sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession en conséquence et tout document incident découlant de cette transaction.

QUE la présente résolution remplace la résolution portant le numéro 08/12/446.

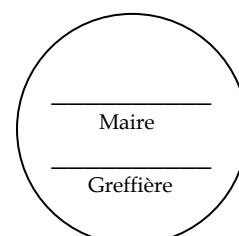
ADOPTÉE

09/01/032 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 496-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 496 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS SUR LE PARTAGE DES COÛTS D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE MITOYENNE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 496-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ADOPTER le règlement numéro 496-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 496 établissant une politique de traitement des réclamations sur le partage des coûts d'installation d'une clôture mitoyenne »

PAGE 17

QUE des copies du règlement numéro 496-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/01/033 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 542-2 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 INTERDISANT LE VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 542-2, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 542-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement numéro 542 interdisant le virage à droite au feu rouge à certaines intersections. »

QUE des copies du règlement numéro 542-2 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/01/034 SALLE LUCIEN-MANNING – RÉVISION DES COÛTS DU LOYER DE LA SALLE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la fabrique de la Paroisse Sainte-Jeanne-de-Chantal et la ville de L'Île-Perrot concernant la location du sous-sol de l'église (Salle Lucien-Manning) pour la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

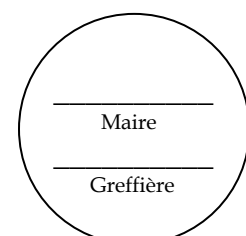
CONSIDÉRANT l'article 12.2 dudit protocole qui stipule que le loyer sera révisé chaque année, pour la durée du présent protocole en tenant compte de l'augmentation du coût de la vie.

EN CONSÉQUENCE;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ÉTABLIR le pourcentage d'indexation des coûts du loyer de la salle Lucien-Manning, pour l'année 2009, à 3%.



QUE ce pourcentage correspond sensiblement à la moyenne des variations mensuelles pour l'année 2008, toutes régions confondues, tel que publié par l'Institut de la statistique du Québec le 19 décembre 2008.

ADOPTÉE

09/01/035 ACQUISITION DE LOGICIEL POUR LE SERVICE DES LOISIRS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'acquisition d'un logiciel de loisirs « Activitek » de la firme « PG Govern », sise au 1919, boulevard Lionel-Bertrand, bureau 105, à Boisbriand (Québec), J7H 1N8, au coût de 21 600\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de service datée du 16 octobre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 23 301\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/01/036 ACHAT D'UN TESTEUR À TUYAU DELTA HYDRO DE NIEDNER POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un testeur à tuyau Delta Hydro de Niedner chez « Boivin & Gauvin Inc. », sis au 1416, rue Père Chaumonot, à l'Ancienne-Lorette (Québec) G2E 1P9, au coût de 4437\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 10 décembre 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4786,41\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

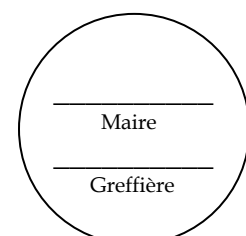
ADOPTÉE

09/01/037 ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 27 novembre 2008 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Claude Matte de la firme Dubé Matte Associés, architectes, daté du 1^{er} décembre 2008;



CONSIDÉRANT le rapport du directeur général intérimaire daté du 2 décembre 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville, à la compagnie « Construction Relève Inc. », sise au 180, rue Fleury Ouest, à Montréal (Québec), H3L 1T5, au coût de 1 524 600\$, toutes taxes incluses, conformément à leur soumission datée du 27 novembre 2008.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/01/038 ACHAT D'UN GÉNÉRATEUR D'OXYGÈNE ET D'ÉCHANGEUR DE CHALEUR POUR L'USINE DE FILTRATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

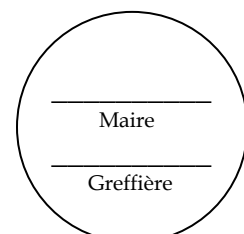
D'AUTORISER l'achat d'équipements pour le projet de mise aux normes de l'usine de filtration chez « Mabarex », sis au 2021, rue Halpern, à ville St-Laurent (Québec) H4S 1S3, à savoir :

1. un générateur d'oxygène et variateur de vitesse au coût de 195 000\$, plus les taxes applicables, sous réserve d'un crédit de 39 600\$ devant être accordé pour l'élimination du doseur d'azote;
2. des échangeurs de chaleur pour permettre le refroidissement en circuit fermé, au coût de 22 000\$, plus les taxes applicables.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 596 dûment approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions et par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h à 20 h 15.



09/01/039 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 15.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

